

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 16 mai 2022 et sur demande de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

➤ l'institution d'une servitude administrative conférant le droit d'établir à demeure une canalisation souterraine d'eau potable, dite « tronçon Préconil-Noyer » de la liaison Basse Suane / Noyer, sur le territoire de la commune de Sainte-Maxime.

L'établissement de la canalisation s'inscrit dans le projet de renforcement de l'alimentation eau potable de Sainte-Maxime. Le tronçon Préconil-Noyer correspond à la 2ème tranche de travaux de la phase 2 du projet. Les propriétaires concernés par l'institution de cette servitude ont droit à réparation du préjudice causé par son établissement et par toutes les sujétions pouvant en découler.

Le responsable (pétitionnaire) du projet est la CCGST – Direction des affaires juridiques – Service foncier-assurances – Hôtel communautaire, 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin.

**Le commissaire enquêteur est Mme Élisabeth VARCIN.** En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

La commune concernée par l'enquête est : Sainte-Maxime.

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Sainte-Maxime.**

**L'enquête se tiendra du lundi 13 juin 2022 au mardi 28 juin 2022 inclus,** soit 16 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (icône *enquêtes publiques* en bas de la page d'accueil / rubrique *enquêtes publiques en cours hors ICPE*).

- sur support papier, en mairie de Sainte-Maxime. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu d'enquête	Jours	Heures
Mairie de Sainte-Maxime Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 Sainte-Maxime	Du lundi au vendredi	8h30 à 12h
		13h30 à 17h30

- sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

**Le public pourra formuler ses observations par courriel,** transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

[preconilnoyer-epvar@administrations83.net](mailto:preconilnoyer-epvar@administrations83.net) .

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet :

<http://www.var.gouv.fr/sainte-maxime-liaison-basse-suane-noyer-a10904.html> .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie de Sainte-Maxime Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 Sainte-Maxime	lundi 13 juin 2022	8h30 à 12h
	lundi 20 juin 2022	8h30 à 12h
	mardi 28 juin 2022	13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Sainte-Maxime, à la CCGST, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire : à l'adresse précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : [achappuis@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:achappuis@cc-golfedesainttropez.fr) .